



KLFSM

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 21/09/2018

Date de révision : 10/11/2022

Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange
Nom du produit : KLFSM

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Lubrifiant, Inhibiteurs de corrosion
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

1.3. Fournisseur

Krown Rust Control
35 MAGNUM DRIVE
LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA
T (905) 939-8750

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

SECTION 2: Classification des Dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification (GHS-CA)

Corrosion cutanée/irritation, Catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA) :



Mention d'avertissement (SGH-CA) : Attention
Mentions de Danger (SGH-CA) : H315 - Provoque une irritation de la peau.
H319 - Provoque une irritation grave des yeux.
Conseils de Prudence (SGH-CA) : P264 - Se laver à fond les mains, le visage et les avant-bras après avoir manipulé le produit
P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protection oculaire / protection du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - Contact oculaire: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification : Aucun.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

KLFSM

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicables

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	étiquette d'un produit	%	Classification (SGH-CA)
Sulfonate de baryum	Acide sulfonique, sel de baryum / Baryum Compound,	(N ° CAS.) 61790-48-5	5 - 10	Irritation de la peau. 2, H315 Irritation des yeux. 2, H319
Distillats pétroliers paraffiniques lourds hydrotraités	Distillats paraffiniques lourds de pétrole hydrotraités / Distillats paraffiniques lourds (pétrole) hydrotraités / Huile de paraffine / Distillats paraffiniques lourds (pétrole) hydrotraités / Distillats paraffiniques lourds de pétrole hydrotraités (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en traitant une fraction pétrolière avec de l'hydrogène dans le présence d'un catalyseur. Il se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la plage C20-50 et produit une huile finie d'au moins 100 SUS à 100°F (19cSt à 40°C). hydrocarbures.) / Distillat paraffinique lourd hydrotraité / Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; Huile de base - non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en traitant une fraction pétrolière avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Il se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la plage C20 à C50 et produit une huile finie d'au moins 100 SUS à 100°F (19cSt à 40°C). Il contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	(N ° CAS.) 64742-54-7	70 – 80	Non classés.
Additif	Additif EP et AW, Lubrhophos LB-400	N / A	1 - 3	Irritation de la peau. 2, H315 Irritation des yeux. 1, H318

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Mesures de premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer.
- Mesures de premiers secours après contact cutanée : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Mesures de premiers secours après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Mesures de premiers secours après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Mesures de premiers secours général : En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

- Symptômes/effets après contact cutanée : Irritation.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation oculaire.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens D'extinction Approprié

- Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

- Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

KLFSM

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

- Pour le confinement : Recueillir le déversement.

- Méthodes de nettoyage : En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

- Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

6.3. Références à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: " Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

SECTION 7: Manipulation et l'Entreposage

7.1. Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grosseur/pendant l'allaitement. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

- Conditions D'entreposage : Entposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

8.1. Les Paramètres de Contrôle

Distillates, petroleum, hydrotreated heavy paraffinic (64742-54-7)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA : 5 mg/m³

ACGIH OEL STEL : 10 mg/m³

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.
Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Brun
Odeur : inodore
Seuil Ofactif : Aucune données disponibles
pH : Aucune données disponibles

KLFSM

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: Aucune données disponibles
Taux d'évaporation relatif (éther=1)	: Aucune données disponibles
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: -20 °C
Point D'ébullition	: Aucune données disponibles
Point D'éclair	: Aucune données disponibles
Température D'auto-inflammation	: Aucune données disponibles
Température de décomposition	: Aucune données disponibles
Flammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune données disponibles
Densité Relative	: Aucune données disponibles
Solubilité	: Insoluble.
Log Pow	: Aucune données disponibles
Viscosité, cinématique	: Aucune données disponibles
Viscosité, dynamique	: 100 mPa.s
Limites d'explosivités	: Aucune données disponibles

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité Chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses	: Aucunes réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Matériaux oxydants et acides forts.
Matières incompatibles	: Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.
Produits de Décomposition Dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and CO2).

SECTION 11: Renseignements Toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: N'est pas classé
Corrosion / Irritation Cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésion/Irritation Oculaire Grave	: Provoque une irritation grave des yeux.
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée	: N'est pas classé
Mutagénicité des cellules germinales	: N'est pas classé
Cancérogénicité	: N'est pas classé
La Toxicité pour la Reproduction	: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
STOT-seule exposition	: N'est pas classé
STOT- exposition répétées	: N'est pas classé
Danger D'aspiration	: N'est pas classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation oculaire.

SECTION 12: Information Écologique

12.1. Toxicité

Écologie - générale	: N'est pas classé
Toxicité aquatique aiguë	: N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique	: N'est pas classé

KLFSM

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.2. Persistance et Dégradabilité

KLFSM	
Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi.

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

KLFSM	
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas établi.

12.4. Mobilité dans le Sol

KLFSM	
Écologie - sol	N'est pas établi.

12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone : N'est pas classé.
Effet sur le réchauffement climatique : N'est pas établi.

SECTION 13: Considérations D'élimination

13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
Recommandations relatives à l'élimination des produits / emballages : Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.

SECTION 14: Informations relatives au Transport

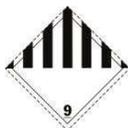
14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TMD) : UN3082
Groupe d'emballage : III - Danger faible
TMD Classes de dangers primaires : 9 - Classe 9 - Divers produits, substances ou organismes
Description du document de transport : UN3082 SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. (Alcanes, C14-17, chloro), 9, III
Désignation officielle de transport (transport des marchandises dangereuses) : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. Alcanes, C14-17, chloro

Étiquettes de danger (TMD) : 9 - Divers articles et substances dangereux



KLFSM

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Provisions spéciaux

: 16 - (1) Le nom technique d'au moins d'une des substances les plus dangereuses qui contribuent principalement au (x) danger (s) représenté (s) par les marchandises dangereuses doit être indiqué entre parenthèses sur le document d'expédition après le nom d'expédition, conformément à la clause 3.5 (1) c) (ii) (A) de la partie 3 (documentation). Le nom technique doit également être indiqué, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette suivant le nom d'expédition conformément aux paragraphes 4.11 (2) et (3) de la partie 4 (Marques de danger pour les marchandises dangereuses). (2) Malgré le paragraphe (1), le nom technique des marchandises dangereuses suivantes ne doit pas nécessairement figurer sur un document d'expédition ou sur un petit contenant lorsque la loi canadienne sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdit la divulgation de l'information technique. prénom: (a) UN1544, SELS ALCALOÏDES, SOLIDES, N.O.S. ou ALCALOÏDES, SOLIDES, N.O.S; b) UN1851, MEDICAMENT, LIQUIDE, TOXIQUE, N.O.S; c) UN3140, SELS ALCALOÏDES, LIQUIDES, N.O.S. ou ALCALOÏDES, LIQUIDE N.O.S; d) UN3248, MÉDICAMENT, LIQUIDE, INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.O.S; ou (e) UN3249, MEDICAMENT, SOLIDE, TOXIQUE, N.O.S. La «Loi sur les aliments et drogues» en est un exemple au Canada. (3) Malgré le paragraphe (1), la dénomination technique des marchandises dangereuses suivantes ne doit pas nécessairement figurer sur un petit contenant: a) UN2814, SUBSTANCE INFECTIEUSE, AFFECTANT DES PERSONNES; ou b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE, AFFECTANT DES ANIMAUX. DORS / 2014-306

99 - (1) Les mélanges de solides qui ne sont pas des marchandises dangereuses et les liquides ou les solides UN3077, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S ou UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S peuvent être manipulés, proposés pour le transport ou transportés comme UN3077 s'il n'y a pas de liquide visible lorsque les marchandises dangereuses sont chargées dans un moyen de confinement et pendant le transport. (2) Le présent règlement, à l'exception de la partie 1 (entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas particuliers) et de la partie 2 (classification), ne s'applique pas à la manutention, à l'offre de transport ou au transport de moins de 450 kg de UN3077, ENVIRONNEMENTAL SUBSTANCE DANGEREUSE, SOLIDE, N.O.S, ou moins de 450 L de UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S, sur un véhicule routier ou un véhicule ferroviaire. Les marchandises dangereuses doivent être contenues dans un ou plusieurs petits contenants conçus, construits, remplis, fermés, sécurisés et entretenus de manière à ce que, dans des conditions normales de transport, y compris leur manutention, les marchandises dangereuses ne soient pas libérées accidentellement sécurité. DORS / 2014-306

Indice de limite d'explosivité et de quantité limitée : 5 L

Quantités exceptées (TMD) : E1

14.2. Information de Transport/DOT

Ministère des Transports

Non réglementé pour le transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Non réglementé pour le transport

IATA

Non réglementé pour le transport

SECTION 15: Information Réglementaire

15.1. Réglementation Nationales

Aucune information supplémentaire disponible

Huiles lubrifiantes usées, pétrolières, hydrotraitées (64742-58-1)

Inscrit sur la DSL canadienne (Liste intérieure des substances)

Sulfonate de pétrole de baryum (61790-48-5)

Inscrit sur la DSL canadienne (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementation Internationales

Sulfonate de baryum et de pétrole (61790-48-5)

Inscrit sur l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

KLFSM

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Huiles lubrifiantes, pétrole, hydrotraitées usées (64742-58-1)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

SECTION 16: Autres Informations

Date d'émission : 10/11/2022

Date de révision : 10/11/2022

Autres Informations : **CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ** Les renseignements présentés dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables.

Texte complet des Phrases-H:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.